



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE DU BENIN

L'Ambassadeur, Chef de la Délégation

Cotonou, le 03/11/2016

DUE/ADM/AP/ra ARES

Y:\ADM\15.10.002 APPUI ADM\002-LOGISTIQUE\060-Fournitures et Services\2016 Contrat-cadre pour Entretien des extincteurs\invitation-to-tender_Entr Extincteurs.docx

Nom

Adresse

Madame, Monsieur,

Objet: - Contrat-cadre pour l'entretien des extincteurs de la Délégation de l'Union européenne - EEAS-018-DELBENC-SER-FWC-2016

La Délégation de l'Union européenne au Bénin envisage la passation du marché décrit en objet. Les documents de marché comprennent: la présente lettre d'invitation, le cahier des charges accompagné de ses annexes et le projet de contrat.

1. Si vous êtes intéressé par ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre dans l'une des langues officielles de l'Union européenne.
2. Veuillez transmettre votre offre exclusivement sur papier, à raison d'un original accompagné de deux copies. L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées et porteront l'adresse indiquée ci-dessous. L'enveloppe intérieure devra porter la mention suivante: «APPEL D'OFFRES – À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER». L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir deux enveloppes fermées, l'une contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière. Chacune de ces enveloppes identifiera clairement son contenu («Offre technique» et «Offre financière»). La date limite de réception de l'offre est le **02/12/2016**.

Veuillez recourir à l'une des modalités de transmission indiquées ci-dessous. Par réception on entend le moment auquel le soumissionnaire remet l'offre au bureau de poste ou au service de messagerie à la réception de la Délégation.

Modalité de transmission	Délai	Preuve	Adresse de livraison
Poste	24 h 00	Cachet de la poste	APPEL D'OFFRES Contrat-cadre pour l'entretien des extincteurs de la Délégation de l'Union européenne - EEAS-018-DELBENC-SER-FWC-2016 Délégation de l'UE au Bénin À l'attention du <i>Chef de l'Administration</i> 01 BP 910 Cotonou
Service de messagerie	24 h 00	Récépissé de dépôt du service de messagerie	
En personne (remise en main propre)	13 h 00 heure local au Bénin	Preuve du dépôt, datée et signée par l'agent de la réception.	

Le service de réception pour les remises en main propre est ouvert de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h00 à 13h30 le vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés du pouvoir adjudicateur

3. Toute offre doit:
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
 - être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges, là où applicable.
4. La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de trois mois à compter de la date mentionnée au point 3.
5. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
6. Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.
7. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date de réception indiquée au point 3:

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à delegation-benin-hoa@ecas.europa.eu

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires présentées moins de *cinq* jours ouvrables avant la date de réception des offres mentionnée au point 3.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Après l'ouverture des offres:

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec le soumissionnaire, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de l'offre soumise.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents de marché et de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse. Les exigences minimales définies dans les

- documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Durant les négociations, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.
8. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.
 9. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du marché, annuler la procédure de passation du marché, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.
 10. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
 11. Les soumissionnaires sont informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.
 12. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par le Chef de la Délégation de l'Union européenne au Bénin. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante: https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/procurement_-_privacy_statement.pdf.
 13. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion si vous vous trouvez dans l'une des situations visées à l'article 106 du règlement financier¹. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse suivante:
http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm

Josep Coll

Annexes :

- Cahier des charges ;
- Contrat-Cadre

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1), tel que modifié.